

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 10/05/2021**

Présents : Mmes ROSSI Joëlle, EGON Violette et OZIL Stéphanie, MM. CHARBONNIER Maurice et SUEUR Julien.
Mmes COLAS Liliane, FROMONT Michelle, HASSAPIS Renée et TORAN Isabelle.
MM. CHEVILLIAT Bernard, DEBOEUF Michel, ROUME Denis.

Absents : Madame Adeline CHEYNEL qui donne procuration à Madame Isabelle TORAN,
Monsieur Dominique CALDERAN qui donne procuration à Madame Joëlle ROSSI,
Monsieur Loïc DIVES qui donne procuration à Monsieur Maurice CHARBONNIER.

Madame Violette EGON est élue secrétaire de séance.

Objet : CONCESSIONS DU CIMETIERE.

Le Maire propose de réétudier les tarifs des concessions au cimetière et rappelle la délibération fixant les tarifs des concessions au cimetière de la commune du 07 juin 2001 :

DUREE	CONCESSIONS
Perpétuelle	311€ le m ²
Cinquantenaire	233.25€ le m ²
Trentenaire	155.50€ le m ²

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De ne plus délivrer de concessions perpétuelles et cinquantenaires
- D'appliquer les tarifs au mètre carré suivants :

DUREE	CONCESSIONS
Pour trente ans	155.50€ le m ²
Pour quinze ans	100€ le m ²

Cette décision est applicable immédiatement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Joëlle ROSSI



LE SEUL PROTEGEUR
L'ARGENTIERE

31 MAI 2021